Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20261109-2026_80_08-DE

Date de la convocation : 4 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Le 9 novembre de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine, MM. COLLIN Anthony, L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie, AVILA Cathy, MM. DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia et M. ABASQ Kévin.

Absents excusés : Mme GUIANVARC'H Nathalie, Mme PETTON Laëtitia *(donne procuration à Mme LE JEUNE Martine*), M. DIVERRES Patrice *(donne procuration à M. BOUCHER Patrice*).

Secrétaire de séance : M. LE CHUITON Jean-Noël

2026-80-08 – CONVENTION INTERCOMMUNALE DE PARTENARIAT 2026-2029 POUR LES ACTIONS « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS LA P'TITE PAUSE » ET LA SEMAINE PETITE ENFANCE »

Monsieur Anthony COLLIN, adjoint au maire en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, explique que sept communes du Pays des Abers (Plabennec, Bourg-Blanc, Le Drennec, Coat-Méal, Plouvien, Loc-Brévalaire et Kersaint-Plabennec) intègrent depuis de nombreuses années un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), porté administrativement par la commune de Plabennec, financé par les contributions des communes et la CAF.

Cet organisme vient de labelliser le LAEP, permettant d'étendre les créneaux d'ouverture et une réduction des contributions, conséquence de subventions complémentaires.

La gestion des actions « La P'tite Pause » et « la Semaine de la Petite Enfance » est confiée à la commune de Plabennec. Le siège du LAEP « La Petite Pause » est établi à la Maison de l'Enfance de Plabennec.

Un LAEP est un espace d'accueil, de jeu et d'échange pour les jeunes enfants et leurs parents (ou adultes référents).
Public concerné : enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'un adulte tuteur.
Accès : gratuit, anonyme, sans inscription préalable et sur la base du volontariat.
Fonctionnement :
- Lieu aménagé pour le jeu libre et la découverte sous la responsabilité du parent.
- Présence constante de professionnels de l'enfance ou de la parentalité (accueillants), garants des règles du lieu.

Objectifs principaux :
- Pour l'enfant : favoriser la socialisation avant la crèche ou l'école, développer son autonomie et partager des moments de jeu.
- Pour le parent : rompre l'isolement, échanger avec d'autres parents ou des professionnels, et observer son enfant dans un autre cadre.

Et plus spécifiquement pour les semaines Petite Enfance :
- La découverte de l'art dès le plus jeune âge pour favoriser l'éveil et l'épanouissement du tout petit.

Après déduction des subventions possibles, les restes à charge des fonctionnements du LAEP sont répartis entre les communes au prorata des 2 critères suivants :
- 1/2 basé sur la population Insee au 1er janvier 2023,
- 1/2 basé sur le nombre d'enfants de moins de 3 ans (2023 à 2025).

.../...

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20261109-2026_80_08-DE

La clé de répartition est la suivante :

Clé de répartition

	Population muncipale 2023		Population 0 -3 ans 2023-2025		Moyenne
Communes	Nombre	%	Nombre	%	%
Plabennec	8686	41,29	222	38,54	**39,91**
Bourg-Blanc	3573	16,98	89	15,45	**16,22**
Le Drennec	1896	9,01	52	9,03	**9,02**
Coat Méal	1133	5,39	41	7,12	**6,25**
Plouvien	3968	18,86	117	20,31	**19,59**
Loc-Brévalaire	210	1,00	1	0,17	**0,59**
Kersaint-Plabennec	1571	7,47	54	9,38	**8,42**
	21037	100,00	**576**	100,00	**100,00**

Le coût estimatif des dépenses pour la commune de Kersaint-Plabennec est de 266.58 € sur un montant global de 6 200 € pour ce dispositif. Ce coût est susceptible d'évoluer en fonction des montants qui pourraient être réattribués à la commune pour la mise à disposition de services comme par exemple l'animation par la directrice de l'ALSH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de renouveler la convention portant organisation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La P'tite Pause » et « Semaine de la Petite Enfance » sur la période 2026-2029.
- AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que les pièces nécessaires à sa passation.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 9 novembre 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance

Jean-Noël LE CHUITON

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.